



## **LOT CORREZE VOIE D'AVENIR**

### **Compte rendu de la réunion du comité de suivi de la concertation**

**29 janvier 2010**

La troisième réunion du Comité de suivi de la concertation a réuni une quarantaine de participants dans la salle des fêtes de Cressensac. La réunion a commencé à 14 h 40 et s'est achevée vers 17 h 20.

#### **Propos introductifs**

En ouverture de la réunion, Henri Colin fait part du succès des ateliers thématiques au vu du nombre de participants, de la richesse des échanges et des contributions et insiste surtout sur l'ambiance au cours des ateliers où chacun a pu s'exprimer.

Il passe la parole à la maîtrise d'ouvrage pour restituer le processus de concertation et les suites à donner.

Pascale Beaubier, Conseil général du Lot, présente la diapositive relative au processus de concertation en insistant sur le calendrier très serré comprenant beaucoup de rendez-vous intermédiaires.

L'étape 1 consistait à faire un état des lieux et à produire un diagnostic partagé par l'ensemble des acteurs. Le chargé de projet des bureaux d'études Egis route et Egis géotechnique rapporte les conclusions issues des ateliers et les présente lors du présent comité de suivi.

Jean-christophe COLLIN, Egis, présente un document de synthèse qui reprend les travaux des ateliers pour les trois thèmes (technique, socio économique et environnement) avec les contributions des participants.

Il propose d'échanger avec les participants à la fin de la présentation en gardant la possibilité d'intervenir à la fin de chaque partie.

## **PRINCIPALES INTERVENTIONS DES PARTICIPANTS**

### **1<sup>ère</sup> partie – thématique aspects techniques échangeur 54 et gratuité A20**

*Guy LOURADOUR, commune de Cressensac*

Au vu du trafic plus important du nord vers Biars et inversement, il n'estime pas nécessaire de modifier considérablement l'échangeur de Cuzance, sortie 54, mais plutôt de supprimer le péage de cet échangeur à Brive. Cela représenterait une économie de 10 millions d'euros (coût approximatif de la modification d'un échangeur).

Pour cela, il faut demander à l'Etat de modifier le contrat de concession ASF pour la portion d'autoroute représentant 7 km.

*Henri COLIN, garant*

Il fait part de son expérience du contournement de Montauban et précise que cette éventualité peut tout à fait être envisagée. Cette demande doit être formulée à l'Etat par le concessionnaire.

*Jean-claude REQUIER, Conseiller général du Lot*

Il trouve que 10 millions d'euros est une somme très importante pour modifier un échangeur.

*Jean-christophe COLLIN – Egis*

Il précise que ce coût est issu d'un autre dossier et n'est qu'une donnée d'information et d'éclairage.

*Antoine THIEFFRY, Turenne environnement*

Il estime judicieux de se poser la question au sujet de cet échangeur qui aménagerait le territoire et serait très intéressant pour le Nord du Lot.

*Jean-claude PESTOURIE, Communauté de communes des Portes du Causse*

Avant d'envisager de modifier l'échangeur de Cuzance, il est impératif de prendre en compte la future zone d'activités du Parc du Haut Quercy pour permettre une accessibilité de cette zone par l'échangeur.

*Guy LOURADOUR, commune de Cressensac*

Il demande plutôt à utiliser l'argent pour le rachat de la partie d'autoroute payante que pour modifier l'échangeur.

### **2<sup>ème</sup> partie – conditions de déplacement**

*Albert SALLE, Conseiller général du Lot*

L'estimation du trafic de Biars vers Beaulieu est de l'ordre de 4000 véhicules par jour en moyenne. De Biars, les deux directions sont aussi mauvaises l'une que l'autre. Le choix n'existe pas actuellement.

Il propose une voie de confort qui permettrait de différencier la direction Biars-Beaulieu et Biars-Vayrac. Le trafic se reporterait en grande partie sur cet axe.

*François SANÇON – Conseil général du Lot*

Il indique qu'il faut effectivement intégrer cette hypothèse dans les données de trafic.

*Pierre FLANDIN-BLETY, Turenne environnement*

Il considère également que les deux voies sont aussi mauvaises l'une que l'autre mais précise que celle vers Vayrac est mauvaise pour l'instant. Elle pourrait être améliorée par la suite.

De ce fait, il interpelle Alain VACHER pour lui demander où en est la déviation de Noailles ?

*Alain VACHER, Conseiller général de Corrèze*

Ce projet est toujours à l'étude. La déviation à partir du Pont de Noailles permettrait de lever l'interdiction aux poids lourds de circuler ; elle permettrait de diversifier les flux et s'apparenterait au contournement sud de Brive.

*François PATIER, Commune de Nespouls*

Lors de l'atelier thématique volet technique du mois de décembre 2009, Egis avait parcouru le trajet entre Biars et la zone du Teinchurier. Il avait relevé un gain de temps de 5 minutes qui avait été présenté lors de la diffusion du diaporama.

Il s'interroge sur le fait que les 5 minutes n'apparaissent plus sur le diaporama présenté aux membres du Comité de suivi et demande à Egis de fournir les explications nécessaires.

*Pascale BEAUBIER, Conseil général du Lot*

Effectivement, l'atelier thématique volet technique de décembre 2009 avait provoqué un débat. Au vu des réactions et observations unanimes, les « 5 minutes » avaient été enlevées du diaporama pour l'atelier thématique suivant (janvier 2010) ce qui n'avait pas été amendé par les participants.

*Jean-christophe COLLIN, Egis*

Les variations de temps peuvent être importantes d'un tracé à un autre. On étudiera cette donnée lors de la comparaison des variantes, à savoir à l'étape 3.

*Jacques DESCARGUES, Conseiller général de Corrèze*

Il souligne l'importance du gain en sécurité, au-delà du gain en temps, et précise à titre d'exemple que les poids lourds qui circulent sur le pont de Beaulieu sont obligés de passer sur le trottoir lorsqu'ils se croisent. Il convient qu'il y a un problème de gain de temps mais il insiste sur le problème lié à la sécurité.

### **3<sup>ème</sup> partie – données socio économiques**

*Jacques DESCARGUES, Conseiller général de Corrèze*

A Beaulieu, le nombre de lits touristiques est supérieur au nombre de lits permanents, à savoir 5500 lits touristiques pour 4700 lits permanents. Les retombées économiques directes représentent 5.2 millions d'euros. Cette donnée du tourisme est à prendre en compte.

En fonction de l'implantation des services de santé, les mouvements qui se pratiquent sur le territoire sont déterminants.

*Cathy PICARD, Association pour l'Intégrité du Causse de Nespouls*

Elle constate que les observations lors des précédents ateliers thématiques, relatives aux chambres d'hôtes et aux gîtes ruraux, formulées par l'Association de défense de la Vallée de la Merlette n'avaient pas été prises en compte lors de la présentation du diaporama.

La diapositive 71 reprenant la carte est incomplète ; cette demande avait déjà été formulée lors du précédent atelier.

Elle demande à Henri COLIN dans quelle mesure les contributions sont prises en compte et surtout dans quelle mesure ces contributions sont efficaces.

Elle réitère sa demande concernant la zone en jaune liée à l'agriculture sur le territoire de Nespouls.

*Jean-christophe COLLIN, Egis*

Il indique que pour les activités agricoles, il ne dispose pas de ce niveau d'information sur tout le territoire étudié, et qu'en ce qui concerne les gîtes ruraux, la demande date de l'atelier de la semaine précédente et que les données n'ont pas encore été obtenues.

*Pierre FLANDIN-BLETY, Turenne environnement*

Il interpelle la maîtrise d'ouvrage et Egis concernant la zone d'étude élargie dans le document socio économique : au vu des 7 cantons lotois, n'y a-t-il pas eu cohésion entre les cantons en vu d'un prochain schéma de cohérence territorial ?

*Jean-christophe COLLIN, Egis*

Il précise que c'est seulement la liaison Biars et l'autoroute et que dans cette étude, la ZEL est une proposition venant de Egis.

*Pierre FLANDIN-BLETY, Turenne environnement*

Cela relèverait du pur hasard.

*Jean-claude REQUIER, Conseiller général du Lot*

Le Conseil général du Lot a lancé les SCAES (schéma de cohérence des aménagements, équipements et services). Il se trouve que cette zone comprend 7 cantons qui travaillent en collaboration et ce depuis longtemps. Le travail actuel laisse probablement présager des futures communautés de communes.

*François PATIER, Commune de Nespouls*

Il précise que l'aéroport a été responsable de la disparition de plus de 10 % des zones agricoles de sa commune sur les 50 % déjà entachés.

*Guy LOURADOUR, commune de Cressensac*

L'aéroport a été construit dans une zone agricole peu développée. C'est la construction de l'autoroute A20 qui a porté le plus de préjudice.

*Serge LANSKOY, Accès Cible*

La plupart des entreprises du bassin économique de Biars Bretenoux sont des entreprises familiales. Il faut prendre en compte cette problématique car l'impact du désenclavement de cette région sera d'autant plus important du fait de la revente de ces sociétés.

#### **4<sup>ème</sup> partie – thématique environnement**

*Cathy PICARD, Association pour l'Intégrité du Causse de Nespouls*

Au sujet de la forêt de Turenne malgré les échanges par mail, elle conteste la diapositive 84 dont les données sont selon elle incorrectes. Elle demande à ce que l'on prenne en compte les contributions apportées pendant les ateliers.

*Jean-christophe COLLIN, Egis*

Cette carte a été élaborée par Lot Nature qui a pris les espèces classées. En l'occurrence, la forêt de Turenne n'héberge pas d'espèces classées.

*Cathy PICARD, Association pour l'Intégrité du Causse de Nespouls*

Les données fournies sont celles de l'étude environnementale de l'A20. Elle a envoyé à Henri COLIN par courrier le document sur l'hydrogéologie du secteur et lui demande s'il l'a reçu.

*Henri COLIN, garant*

Il n'avait toujours pas reçu le document et se chargera de transmettre à Egis, dès réception du document.

*Yves GARY, Commune de Turenne*

Il partage les propos de Serge LANSKOY concernant la fragilité des entreprises de ce bassin. Il s'étonne de l'importance apportée à ce bassin et de la précipitation pour désenclaver au plus vite cette région. En effet, lors des études pour l'autoroute, cette zone d'activités existait mais à aucun moment il a été demandé de prendre en compte son désenclavement.

D'autre part, il conteste la carte relative à la forêt de Turenne ; il affirme que les données ne sont pas cohérentes et ne tiennent pas la route.

Il ne comprend pas le maintien de cette diapositive qui a provoqué débat alors que celle liée au temps de trajet a été retirée sans aucune difficulté.

*François PATIER, Commune de Nespouls*

Non loin de l'échangeur sortie 53 et dans le cadre du PLU de Nespouls à l'étude, il signale qu'il demande depuis un an à ce que la forêt de Turenne soit conservée. C'est la seule chose qui reste. Il souhaiterait que les élus lotois soient autant investis dans le projet du Scot que ceux de Corrèze ; cela permettrait d'avoir des échanges concrets.

*Jean-claude REQUIER, Conseiller général du Lot*

Il répond à M. GARY qu'au moment de la création de l'autoroute, la volonté du Conseil général du Lot était de désenclaver le nord du Lot tout autant que Figeac. Les retards pris pour un désenclavement du nord du Lot ont amené la situation actuelle, alors que Figeac est relié à l'A20 par la RD 802.

*Antoine THIEFFRY, Turenne environnement*

Il informe qu'un dossier reprenant des éléments depuis 20 ans a été transmis à Henri COLIN. Il est très intéressant de reprendre l'historique et précise qu'il n'y a aucune raison majeure de faire les choses hâtivement.

*Christian DELRIEU, Conseiller général du Lot*

Il faut changer la méthode : parler du passé n'est pas nécessaire.

*Jacques DESCARGUES, Conseiller général de Corrèze*

L'aspect socio économique a été bien illustré. Pour la carte de la page 84, il indique qu'il ne comprend pas en quoi elle n'est pas pertinente, et ajoute qu'au niveau forestier, c'est la base de la vie et de l'écosystème. Lorsque l'on parle de forêt de protection, il faut argumenter techniquement. Cela ne doit pas être uniquement une question de confort pour les habitants qui vivent à proximité de ce massif.

*Serge LANSKOY, Accès Cible*

Ce qui est nouveau par rapport au passé, c'est le travail en commun entre le département du Lot et celui de la Corrèze. Il y a un an, on parlait volontiers de 2015 maintenant on tend vers des travaux démarrant en 2018. Le temps est donc donné à tout le monde et il souhaiterait que l'ensemble des acteurs puisse travailler intelligemment et que cela n'aboutisse pas à un rejet de tout désenclavement. Il faut s'assurer que l'on trouve le meilleur tracé.

*François PATIER, Commune de Nespouls*

Il partage l'analyse de Serge LANSKOY mais regrette que les élus lotois ne s'investissent pas suffisamment pour l'élaboration du SCOT et ce malgré les invitations.

*Jean-claude REQUIER, Conseiller général du Lot*

Le Conseil général a participé au lancement du SCOT mais depuis aucun Conseiller général n'a été invité. Il informe que le maire de Cressensac participe activement aux réunions du SCOT.

*Guy LOURADOUR, commune de Cressensac*

Il confirme sa présence à certaines réunions et ne demande qu'à être encore plus associé.

*Patricia BROUSSOLLE, Syndicat d'études du bassin de Brive*

Elle souligne la pertinence de la commune de Cressensac pour intégrer le SCOT et attend toujours la réponse de la Communauté de communes de Vayrac pour leur participation.

La démarche du SCOT est de construire un projet de territoire, c'est dans ce sens qu'elle a veillé à participer à tous les ateliers car un territoire ne s'arrête pas à une limite administrative ; ce qui se passe dans le Lot a des répercussions sur la Corrèze.

Elle avait demandé une analyse concernant la nature des déplacements et leurs objectifs (destination et motivation) pour trouver une solution très pertinente ; elle n'en a pas trouvé trace dans les comptes rendus. Elle considère néanmoins qu'on se dirige vers un diagnostic partagé.

Elle fait part des critères et des pondérations et parle d'ambition pour demain. Elle souhaiterait apporter sa pierre pour avoir une ambition commune et dépasser le simple positionnement sur un tracé d'une route ou contre une route nouvelle.

Il faut dépasser cela et avoir une vision plus novatrice et dépasser les clivages parfois trop simplistes ou manichéens sur la comparaison des tracés.

Elle évoque la maladresse relative au document reprenant les études de 2008 et considère que les critères et les choix ont été déjà été retenus.

*François SANÇON, Conseil général du Lot*

Il précise que ce document comprend des études menées en 2008 et des critères définis à l'époque. Ce document a été mis en ligne à la demande des ateliers. Il indique que si des ambiguïtés existent, elles seront levées.

Il propose aux participants de détailler les critères dans notre étape prochaine de manière très précise en définissant des sous critères de manière à ne pas recommencer les erreurs de 2008.

*Cathy PICARD, Association pour l'Intégrité du Causse de Nespouls et Pierre FLANDIN-BLETY, Turenne environnement*

Ce document a été remanié et les tableaux reprennent des critères qui avaient déjà été établis. Il comporte des pages supplémentaires par rapport au document d'origine.

*NOTE de l'équipe concertation : il a été vérifié et confirmé après la réunion, que ce document comporte effectivement des vues qui n'avaient pas été projetées lors de la présentation d'origine communiquée aux participants, mais qui sont les textes des explications alors données oralement par le bureau d'études. C'est le document intégral de l'époque.*

*Serge BLADINIÈRES, Conseiller général du Lot*

Il salue l'excellent travail de Egis et félicite Henri Colin qui est un guide de grande qualité. Si on veut éviter aux élus de se tromper lors du choix, il faut continuer à maintenir cet état d'esprit et travailler en toute objectivité. Le Conseil général du Lot délibèrera le 28 juin prochain pour le choix du tracé et on travaillera ensemble sur le tracé choisi lors de l'étape 4.

*François PATIER, Commune de Nespouls*

Il interpelle le Conseil général de Corrèze pour connaître leur position quant à une éventuelle délibération le 28 juin prochain.

*Jacques DESCARGUES, Conseiller général de Corrèze*

Il excuse Noël MARTINIE de n'avoir pas pu rester jusqu'à la fin de la réunion mais précise que le Conseil général de Corrèze, à travers François HOLLANDE, partage complètement l'ensemble de la démarche avec le Conseil général du Lot. De ce fait, le calendrier sera respecté.

*Jean DAIX, Conseil général de Corrèze*

Il partage la description faite par François SANÇON. On est dans une démarche participative. Il précise que le président François HOLLANDE attache une grande importance à ce dossier que les choses se font de manière concertée avec le président Gérard MIQUEL. Le Conseil général de Corrèze délibèrera au même titre que celui du Lot mais n'évoque pas de date.

*Henri COLIN, garant*

Cette étape a fait l'objet de discussion et de remarques. Des ajustements seront faits et il propose de valider cette étape.

Dans la suite de la réunion, il présente les objectifs de l'étape 2 avec le calendrier y afférant, puis donne des précisions sur la consultation citoyenne qui sera organisée dans le courant de l'étape 3.

La réunion se termine à 17 h 20.